

Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

POUVOIR ADJUDICATEUR: Muso Mali

TYPE DE MARCHÉ : Recrutement d'un (e) consultant (e) international (e) pour l'évaluation finale

du plan stratégique national SEC 2021-2025

RÉFÉRENCE DE L'APPEL D'OFFRES : MLI/25/BAM/AT/001

Remarque importante: en soumettant une offre, le soumissionnaire accepte intégralement et sans restriction le contenu des présentes instructions comme seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de prestation, auxquelles il renonce par la présente. Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et se conformer à toutes les instructions, formulaires, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres. Le fait de ne pas soumettre une offre contenant toutes les informations et la documentation requise dans les délais spécifiés pourra entraîner le rejet de l'offre. Aucune réserve concernant le dossier d'appel d'offres ne pourra être considérée et entraînera le rejet immédiat de l'offre sans autre évaluation.



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

Table des matières

ANNE	XE 13		
1.	Instructions générales3		
2.	But:3		
3.	Lots3		
4.	Packaging / Conditionnement : Erreur ! Signet non défini.		
5.	Livraison:4		
6.	Modalités de paiement :4		
7.	Planning de l'appel d'offres :		
8.	Présentation de l'offre:4		
9.	Contenu des offres:5		
10.	Questions et clarifications concernant le dossier d'appel d'offres6		
11.	Réunion de clarifications / visite des locaux du soumissionnaire7		
12.	Période de validité des offres7		
13.	Modification et retrait des offres7		
14.	Ouverture et evaluation des offres7		
15.	Signature du contrat9		
16.	Annulation de la procédure d'appel d'offres9		
17.	Ethique		
18.	Situations d'exclusion		
19.	Sous-traitance		
20.	Eligibilité12		
21.	Contenu du dossier d'appel d'offres12		
ANNE	XE 2 : Spécifications techniques et Financière13		
ANNEXE 3 : Profil & Questionnaire fournisseur			
ANNE	ANNEXE 4 : Règles de bonnes pratiques commerciales		



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

ANNEXE 1

1. Instructions générales

- 1.1 Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres.
- 1.2 Le soumissionnaire prendra en charge tous les coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas responsable ni redevable des frais engagés par le soumissionnaire, et ce quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure.
- 1.3 Muso conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.
- 1.4 Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter tout dossier jugé insuffisamment complet au moment de l'évaluation des offres.

2. But:

L'appel d'offres aboutira sur la signature d'un contrat de prestation d'une durée de validité de 40 jours.

- 2.1 Les produits seront livrés à la DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE et à l'ONG Muso
- 2.2 Vous trouverez une description détaillée des biens et services demandés dans les spécifications techniques **du présent dossier " Conformément aux TDR joints dans le lien de la publication"**.

3. Lot unique

3.1 Le présent appel d'offres porte un lot unique :

	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT(E) INTERNATIONAL (E) POUR	
Lot	L'EVALUATION FINALE DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL SEC 2021-2025.	Bamako



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

4. Livraison:

4.1 Le rapport d'evaluation et ébauches du nouveau plan de santé communautaire doivent être soumis dans le délai spécifié à compter de la signature du contrat. En cas de non-respect du délai de livraison, Muso pourra résilier le contrat.

5. Modalités de paiement :

- 40 % du montant global à la signature du contrat
- 40% à la soumission du rapport finale d'évaluation
- 20% à la soumission du rapport du draft du nouveau plan

Planning de l'appel d'offres :

Etapes	Dates*
Envoie des demandes de proposition	07/10/2025
Date limite pour demander des clarifications à MUSO	13/10/2025 à 17h00
Dernier jour où MUSO donne des clarifications	14/10/2025 à 17h00
Date et heure limite de réception des offres	15/10/2025 à 17h00
Session d'ouverture des offres	A Déterminer
Notification d'attribution au soumissionnaire retenu	A Déterminer
Signature du contrat	A Déterminer

^{*}Dates provisoires / Toutes les heures sont dans le fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur. Ce planning est susceptible d'être modifié librement par Muso selon les contraintes rencontrées.

6. Présentation de l'offre:

- 6.1 Les offres, les documents associés et les correspondances entre le soumissionnaire et Muso doivent être rédigés dans la langue de la procédure qui est le français.
- 6.2 L'offre financière doit couvrir l'ensemble des biens / services décrits en **Annexe 2** et doit être exprimée <u>toutes taxes comprises en Francs CFA</u> (F CFA).
- 6.3 Les offres doivent être reçues au plus tard le <u>15/10/2025 à 17H00</u>. Les offres en retard seront rejetées et ne seront pas évaluées. Néanmoins, toutes les offres reçues après la date limite de soumission seront conservées par le pouvoir adjudicateur.



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

6.4 Toutes les offres doivent être soumises par version électronique à l'adresse suivante : mli appeldoffres@musohealth.org

l'objet du mail devra porter les mentions suivantes: Appel d'offres N° **MLI/25/BAM/AT/001**

7. Contenu des offres:

Toutes les offres soumises doivent respecter les exigences du dossier d'appel d'offres et le dossier transmis par le soumissionnaire doit au minimum contenir les documents suivants. Les soumissionnaires ne fournissant pas tous les documents administratifs ci-dessous et dans les formats demandés pourront voir leur offre exclue des autres étapes du processus de sélection.

Intercalaire 0 : Conditions (Générales Conforme aux spécifications techniques	
	Conforme aux spécifications techniques	
O ffre technique et financiére	présentant les articles ou services proposés ainsi que leur prix unitairesTTC en F CFA et mentionnant la pèriode de garantie, le délai de livraison ou de mise à disposition sur lequel le fournisseur est en mesure de s'engager suite à la signature du contrat. Signez et tamponnez TOUTES LES PAGES.	
ANNEXE 3 : Profil & Questionnaire fournisseur	Remplissez TOUTES les sections en entier, signez, tamponnez TOUTES LES PAGES et soumettez	
Règles de bonnes pratiques commerciales Muso	Obligatoire avant la signature du contrat. Signez et tamponnez <u>TOUTES LES</u> <u>PAGES.</u>	
ANNEXE 4 : Règles de bonnes pratiques commerciales Muso	Obligatoire avant la signature du contrat. Signez et tamponnez TOUTES LES PAGES.	
Intercalaire 1 : Documents administratifs		
Preuve d'enregistrement de la personne registre du commerce (RCCM) ou déclaration de constitution de personne morale		
	ANNEXE 3 : Profil & Questionnaire fournisseur Règles de bonnes pratiques commerciales Muso ANNEXE 4 : Règles de bonnes pratiques commerciales Muso Intercalaire 1 : Documents ad Preuve d'enregistrement de la personne registre du commerce (RCCM) ou déclaration de constitution de	



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

7	Attestation de conformité avec l'administration fiscale	En cours de validité, délivrée par le Direction Générale des impôts
8	Reçu paiement derniers impots	
5	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	
	Intercalaire 2 : Documents T	echniques
6	Au moins 2 références clients (de préférence ONG´s ou organismes internationaux) et preuve d´expériences antérieures sur le même type de prestation (copies de contrats, etc).	
7	Garantie sur les articles	Si applicable
8	Délai de livraison	
9	Fiche technique	Si applicable
	Intercalaire 3 : Documents sur	la durabilité
10	Engagements sociaux et éthiques	Conditions de travail (respect du droit de travail et aux conventions de OIT), Diversité et inclusion (politique en matière de diversité et égalité de chance), Éthique des affaires (code de conduite), Initiatives communautaires (appui a la communauté
	Intercalaire 4 : Documents	Financier
11	Proposition financière	Les prix en TTC et en FCFA.

8. Questions et clarifications concernant le dossier d'appel d'offres

- 8.1 Si Muso, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un soumissionnaire, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires potentiels.
- 8.2 Les soumissionnaires doivent soumettre leurs questions par e-mail à l'adresse suivante, jusqu'au 13/10/2025 à 17h00, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché : mgsamake@musohealth.org
- 8.3 Tout soumissionnaire qui cherchera à organiser une réunion privée avec Muso pendant la durée de l'appel d'offres risquera d'être exclu de la procédure d'appel d'offres.



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

8.4 Le pouvoir adjudicateur peut, si nécessaire, prolonger le délai de soumission des offres pour donner aux soumissionnaires un délai suffisant pour tenir compte des éventuelles modifications qui pourrait être apportées au dossier d'appel d'offres.

9. Réunion de clarifications / visite des locaux du soumissionnaire

9.1 Aucune réunion de clarification n'est prévue dans les locaux de Muso.

10. Période de validité des offres

10.1 Les offres doivent rester valables pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres. Dans des cas exceptionnels et avant expiration de la période initiale de validité prévue, Muso peut demander par écrit à ce que cette période soit prolongée. Les soumissionnaires acceptant cette demande ne sont pas autorisés à modifier leur offre. En cas de refus, les soumissionnaires cessent de participer à la procédure.

11. Modification et retrait des offres

11.1 Les soumissionnaires peuvent soumettre une nouvelle offre avant la date limite de soumission. Aucune offre n'est acceptée après cette date.

12. Ouverture et evaluation des offres

a) Ouverture des offres:

- 12.1 L'ouverture des offres a pour but de vérifier si les soumissions sont complètes, si les documents ont été correctement remplis, signés et si les offres sont globalement en ordre.
- 12.2 Le comité d'évaluation des offres ne prendra pas de décision immédiate sur la recevabilité ou non recevabilité des offres au moment de l'ouverture des plis.
- 12.3 Le dépouillement se fera en séance restreinte non publique à une date fixée par le comité d'évaluation.
- 12.4 Après l'ouverture des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché ne sera divulguée jusqu'à ce que le contrat ait été attribué.

b) Evaluation administrative:

12.5 Cette étape a pour objet de vérifier la conformité des offres reçues, quant au fond et aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est réputée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante. Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent le champ, la qualité ou l'exécution du marché, ou qui, d'une manière substantielle, s'en écartent ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché et portent atteinte à la situation, au regard de la concurrence, des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Les offres jugées administrativement non conformes seront rejetées et n'accèderont pas à l'étape d'évaluation technique.

c) Evaluation technique:

12.6 Pour être jugée techniquement conforme, l'offre doit remplir ou dépasser les conditions et spécifications techniques requises sans déviations ni restrictions importantes.

Toute offre n'ayant manifestement pas le profil et les capacités pour fournir les services demandés dans l'appel d'offres seront écartés du processus de sélection. Les offres jugées techniquement non conformes ne seront pas évaluées financièrement.

d) Evaluation financière:

12.7 L'évaluation financière vise à identifier l'offre la moins-disant parmi les offres techniquement conformes

e) Demande de clarifications :

12.8 Au cours du processus d'évaluation, dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter dans un délai raisonnable, des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

f) <u>Critères d'attribution du marché</u>:

12.9 Le contrat sera attribué à l'offre qui sera à la fois **conforme techniquement** et **administrativement** et **la plus avantageuse sur le plan économique**, si l'on tient compte de la qualité des services offerts et du prix de l'offre.

Les offres seront évaluées selon les critères énumérés ci-dessous :

- Comprehension des TDR
- o Capacité à remplir les conditions requises par l'appel d'offres
- o Respect des termes et conditions de Muso
- Compétitivité des prix
- Termes de livraison (délais),



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

- 12.10 Signature du contrat Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception du contrat le dater et le renvoyer à Muso.
- 12.11 Si l'attributaire ne renvoie pas le contrat signé sous cinq (5) jours ouvrables, Muso peut, après notification, considérer l'attribution comme nulle et non avenue et attribuer le marché au soumissionnaire arrivé en deuxième position, si cela rempli les conditions.
- 12.12 Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus en seront informés par e-mail sous 10 jours à compter de la date d'attribution du marché.
- 12.13 L'attributaire est informé par courrier électronique que son offre a été retenue. Avant la signature du contrat entre le pouvoir adjudicateur et l'attributaire, ce dernier doit fournir les preuves documentaires ou les déclarations requises par la législation du pays où la société (ou chaque société en cas de consortium) qui ne sont pas déjà fourni avec la documentation de l'offre. Ces preuves, déclarations ou documents doivent porter une date qui ne peut être antérieure de plus d'un an par rapport à la date de soumission de l'offre.
- 12.14 Si l'attributaire ne fournit pas ces documents dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché est considérée comme nulle et non avenue.

13. Annulation de la procédure d'appel d'offres

- 13.1 Une annulation peut notamment se produire lorsque :
 - La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre adéquate ni qualitativement ou financièrement acceptable n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse valable;
 - Les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
 - Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet;
 - o Toutes les offres techniquement acceptables excèdent le budget disponible ;
 - Des erreurs substantielles, des irrégularités ou des actes de fraude ont été constatés au cours de la procédure, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale.
 - Lorsque le prix proposé par le soumissionnaire à qui le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché.



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

En aucun cas Muso ne pourra être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit, y compris et sans limitation, les dommages-intérêts pour manque à gagner, liés de quelque manière que ce soit à l'annulation de la procédure d'appel d'offres, même si le pouvoir adjudicateur a été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

14. Ethique

Le non-respect des règles d'éthique suivantes entraînera l'exclusion immédiate du soumissionnaire de la présente procédure :

a) Travail des enfants:

Le travail des enfants est interdit par les conventions internationales. A ce titre, aucun enfant de moins de 18 ans ne pourra travailler directement ou indirectement pour un contrat signé avec Muso.

b) Exploitation / esclavage:

Les conditions de travail des employés du titulaire de marchés signés avec Muso doivent respecter les réglementations en vigueur dans le pays, notamment sur le respect du salaire minimum et des durées de travail. En l'absence de ces réglementations, les conditions de travail doivent être descentes et les salaires équivalent aux salaires moyens pratiqués dans la zone. Toutes contraintes ou sanctions physiques envers les employés sont exclues.

c) <u>Liens avec la production et le commerce de mines antipersonnel</u> :

En respect avec le traité international d'interdiction des mines antipersonnel (traité d'Ottawa), aucun contractant ne pourra prétendre à réaliser un marché avec Muso s'il est avéré que celui-ci participe, de quelque forme que ce soit à la propagation des mines antipersonnel (production, commerce, avoirs, actionnaires, transport, stockage, etc...). Dans ce cas précis, tout marché passé pourra être résilié immédiatement par Muso sans que le contractant puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

d) Liens avec le commerce des armes :

En respect avec notre statut d'organisation de la solidarité internationale, aucune entreprise ou fournisseur ne pourra prétendre à réaliser un marché avec Muso s'il est avéré que celui-ci participe, de quelque forme que ce soit au commerce des armes (production, commerce, avoirs, actionnaires, collectes de fonds, transport, stockage, etc...).

e) Liens avec des réseaux terroristes :

Aucune entreprise ou fournisseur ne pourra prétendre à réaliser un marché avec Muso s'il est avéré que celui-ci à des liens, de quelque forme que ce soit avec des réseaux terroristes de toutes natures (Actes de violences perpétrés envers des populations ou installations civiles commis par une organisation).



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

f) Respect de l'environnement:

Les titulaires de marché Muso devront s'attacher à utiliser des techniques et des processus de production respectant les règles fondamentales de protection de l'environnement, (principalement au regard de la déforestation, de l'utilisation d'agents chimiques touchant la protection de la biodiversité).

g) Conflit d'intérêt:

Aucun employé ou membre de Muso ne peut accepter ou solliciter de quelconques gratuités, faveurs ou avantages personnels liés à sa fonction ou aux contrats. De même, aucune entreprise ou fournisseur ne pourra prétendre à réaliser un marché s'il existe un lien direct, familial ou d'intérêt, avec un membre du personnel de Muso.

h) Pratiques de Corruption, Fraude, collusion ou coercition:

Muso rejettera toute proposition formulée par des soumissionnaires, des fournisseurs ou des candidats, s'il est établi qu'ils se sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition. Le cas échéant, Muso résiliera leur marché.

15. Situations d'exclusion

- 15.1 Muso exclura de la présente procédure tout soumissionnaire se trouvant dans l'une des situations suivantes :
- a. Être en situation ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de concordat préventif (arrangement avec ses créanciers), de cessation d'activité ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations Nationals;
- **b.** Avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit effectué dans l'exercice de son activité professionnel.
- **c.** Avoir commis une faute professionnelle grave avérée constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier.
- **d.** Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions légales en république du Mali.
- e. Avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés;
- f. Avoir été déclaré en défaut grave d'exécution dans une précédente procédure de passation de marché en raison du non-respect de ses obligations contractuelles;
- g. Les candidats qui font l'objet d'un conflit d'intérêts ;
- h. Être coupable de fausses déclarations.



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

- i. S'être rendu coupable de tenter d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer Muso dans sa décision concernant l'attribution du marché.
- j. Avoir soumissionné pour plus d'une offre que ce soit individuellement ou en tant que partenaire dans une coentreprise / un consortium. La participation d'un soumissionnaire à plus d'une offre entraînera la disqualification de toutes les offres dans lesquelles ce dernier est impliqué dans le cadre de la présente procédure.
- **k.** Se rendre coupable d'exploitation du travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humaines. Il doit en tout état de cause respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail de chacun dans son entreprise mais également auprès des soustraitants avec lesquels il travaille dans le cadre de ses activités.
- 1. Se trouver dans l'une des situations mentionnées dans l'Article "Ethique" du présent document.

16. Sous-traitance

16.1 La sous-traitance ne sera pas acceptée sauf situation exceptionnelle et autorisation préalable de Muso.

17. Eligibilité

La participation à l'appel d'offres est ouverte de manière égale à toute personne physique ou morale avec

- Une expérience averée en évaluation de politiques /programme de santé
- Connaissance approfondie des systèmes de santé et des soins communautaires en Afrique.
- Expérience dans la conduite d'évaluations de stratégies ou de politiques publiques incluant l'analyse d'une grande quantité d'informations quantitatives et qualitatives
- Excellentes capacités de rédaction et de communication en français.

18. Contenu du dossier d'appel d'offres

- 18.1 Le dossier d'appel d'offres contient les éléments suivants :
 - a) Annexe 1 -Les présentes Instructions aux soumissionnaires
 - b) Annexe 2- formulaire offre technique et financière
 - c) Annexe 3 Profil & questionnaire fournisseur
 - d) Annexe 4 Bonnes pratiques commerciales Muso



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

ANNEXE 2: Spécifications techniques et Financière

N°	Désignations	Quantité	Prix TTC en FCFA
1	Recrutement d'un (e) consultant (e) international (e) pour l'EVALUATION FINALE DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL SEC 2021-2025.	01	
Montant Total en TTC			

REMARQUES/COMMENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE :			
	1		
	2.		
	TERMES ET CONDITIONS DU SOUMISSIONNAIRE :		
1.	Validité de l'offre : Termes de livraison (si pas de réception chez le	(recommandé : 90 jours ou plus)	
2.	Fournisseur):		
3.	Termes de paiement :	_	
Nom d	lu représentant du soumissionnaire sé :		
Signat Date :	ure et tampon :		



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

*******FIN *******



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

ANNEXE 3: Profil & Questionnaire fournisseur

De : Muso	
Soumis par :	
Nom de la compagnie	
Adresse du siège social	
Origine / nationalité de l'entreprise	
Numéro d'identification fiscale	
Numéro de registre du commerce	
Numéro de compte bancaire (au nom de l'entreprise) :	
Nom du propriétaire	
Numéro de téléphone	
Mail	

1. Représentant/personne à contacter



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

Nom	
Adresse	
Numéro de téléphone	
E-mail	

2. Questionnaire:

Pays dans lequel est situé le siège social du fournisseur	
Le fournisseur est-il enregistré dans le pays ?	
L'entreprise fait-elle partie d'un consortium ? si oui lequel ?	
Quand l'entreprise a-t-elle été établie dans le pays ? Quand le siège social a-t-il été créé ?	
Gamme de produits/services proposés par le fournisseur.	
Quel est le délai de livraison des livrables à compter de la signature du contrat ou réception du bon de commande ?	
Le fournisseur peuvent-ils exercer dans toutes les sites d'intervention de Muso au Mali (Bamako, Bankass) sans restriction ?	



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

Si non, préciser la sites ou régions qui ne sont pas couvertes par le fournisseur	
Le fournisseur est-il en mesure d'effectuer des services après ventes ? Si oui, veuillez les préciser ?	
En combien de temps le fournisseur est-il en mesure de mobiliser une équipe pour effectuer des entretiens/réparations à partir du moment où le fournisseur est informé du besoin ?	
Le fournisseur est-il en mesure de maintenir des prix fixes pendant combien de temsp mois ? Dans le cas contraire, veuillez préciser la durée de validité des prix.	
Des services supplémentaires et des avantages clients sont-ils proposés par le fournisseur ? Si oui, veuillez préciser.	
Le fournisseur est-il en mesure de proposer un paiement/facturation mensuel ?	

Nous, soussignés, déclarons que:

- 1. Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres. Nous acceptons ses dispositions dans leur intégralité, sans réserve ni restriction. Nous certifions n'être dans aucune des situations mentionnées en, clause 3 Annexe 4 des Règles de bonnes pratiques commerciales ; interdisant la soumission à l'appel d'offre.
- 2. nous faisons cette demande dans notre propre droit et pour cet appel d'offres. Nous confirmons que nous ne sommes pas soumissionnaire pour le même marché sous toute autre forme.
- 3. nous constatons que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité envers nous.

	soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du aucune responsabilité envers nous.
Représe	ntant Légale, nom et prénom
Date:	••



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

Tampon de l'entreprise



Référence de l'appel d'offres: MLI/25/BAM/AT/001

ANNEXE 4 : Règles de bonnes pratiques commerciales

1. Préambule

Muso est une organisation mondiale de santé à but non lucratif. En collaboration avec des partenaires gouvernementaux, nous construisons des systèmes de santé pour sauver des vies en atteignant les patients plus rapidement, dans les heures qui suivent la maladie et dans les communautés les plus pauvres. Muso croit fermement que personne dans le monde ne devrait mourir par manque de soins et nous travaillons donc pour que cela devienne une réalité.

Active dans trois pays, Muso développe et met en place des projets de terrain qui permettent d'améliorer la vie quotidienne des milliers de personnes, notamment dans les domaines de la santé. Cet engagement est financé par des soutiens individuels et institutionnels dont le maximum est affecté directement aux projets de Muso.

Ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales constituent une base pour toute relation de travail entre Muso et ses fournisseurs.

Il s'agit de règles générales obligatoires à moins que des conditions particulières soient mentionnées dans le contrat. En cas de termes contradictoires entre les documents, les conditions du contrat ou du dossier d'appel d'offres prévaudront sur ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales.

2. Principes des procédures d'approvisionnement

Muso a mis en place des procédures transparentes d'attribution des marchés. Les principes essentiels sont:

- o La transparence dans la procédure d'approvisionnement
- La proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les contrats et la valeur des marchés.
- Un traitement égal des fournisseurs potentiels
- o La prévention des conflits d'intérêts

Les critères habituels pour sélectionner un fournisseur sont :

- L'autorisation de vendre des biens/services dans le pays
- Les capacités financières et économiques
- o L'expertise technique
- Les capacités professionnelles
- Le respect de normes éthiques, notamment le travail des enfants

Les critères habituels pour attribuer des marchés sont :



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

- o L'attribution automatique (l'offre la moins chère remplissant toutes les conditions requises)
- Le meilleur rapport qualité/prix

3. <u>Mauvaise conduite, inéligibilité et exclusion</u>

Muso considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :

- o Fraude: définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant:
 - L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds de Muso ou de bailleurs institutionnels.
 - La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.
 - L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.
- Corruption active : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts de Muso ou des bailleurs institutionnels.
- Collusion: l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés alliées d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.
- o Pratiques coercitives : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un contrat.
- Corruption directe : offrir aux employés de Muso de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.
- O Implication dans une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale établie par le Gouvernement Américain, l'Union Européenne, les Nations Unies ou tout autre bailleur de Muso. En ce sens, Muso filtre ses soumissionnaires et contractants afin de se mettre en capacité matérielle de vérifier et de démontrer, en particulier à ses bailleurs, qu'elle ne collabore pas avec des entités ou des personnes figurant sur les listes de personnes considérées comme liées à des activités criminelles. Muso démontre ainsi que les contrôles nécessaires ont été effectués et que toutes les mesures utiles ont été prises afin d'éviter que des personnes qui se



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

trouveraient sur ces listes soient rémunérées par l'organisation, qui est ainsi habilitée à recevoir des financements de ses bailleurs.

Le soumissionnaire ou contractant au droit d'accéder, de demander une rectification ou une suppression de ses données privées utilisées pour le filtrage. Il peut également à tout moment décider d'objecter sur la finalité de l'utilisation de ses données. Néanmoins, ce dernier droit remettrait en cause sa collaboration avec Muso qui elle, est tenue de respecter la finalité de l'usage des données clairement explicité.

Muso est aussi légalement tenue de transmettre les données filtrées aux autorités gouvernementales concernées si elles les demandent.

O Pratiques ne respectant pas les normes éthiques: Non-respect du Code Global de Conduite de Muso, en particulier à travers la pratique d'une tolérance zéro à l'égard des violations à la sauvegarde de l'enfance et face à toute forme d'abus et/ou d'exploitation sexuels. Tout enfreinte au Code Global de Conduite doit obligatoirement être signalées à Muso dans un délai de 3 jour ouvrable.

Muso exclura de la procédure t tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants .

- Avoir été condamné pour un délit dans l'exercice de son activité professionnelle par un jugement ayant autorité de la chose jugée
- o Avoir été coupable de faute professionnelle grave avérée par tout moyen
- Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions légales, soit du pays de la personne est établie, soit du pays d'intervention de Muso, soit du pays dans lequel le contrat sera exécuté.
- Avoir fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale.
- Avoir été déclaré responsable de violation grave du contrat pour non-respect des obligations contractuelles dans une précédente procédure d'achat.

Muso n'attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure feront l'objet d'un conflit d'intérêts.

4. <u>Sanctions administratives et financières</u>

Dans le cas où un fournisseur contractualisé, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives, Muso imposerait :

Des sanctions administratives



Référence de l'appel d'offres: MLI/25/BAM/AT/001

 Les pratiques frauduleuses du fournisseur pourront être notifiées aux autorités civiles ou commerciales compétentes et entraineront la fin immédiate de toute relation professionnelle avec celui-ci.

Des sanctions financière

Muso demandera le remboursement des frais directement et indirectement liés à la conduite d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ou d'attribution de marché. Le cas échéant, la garantie de l'offre ou la garantie d'exécution sera conservée par Muso.

5. <u>Information et Accès pour les Bailleurs</u>

Dans le cas où un fournisseur contractualisé, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives, Muso informera immédiatement les bailleurs institutionnels et leur fournira toutes les informations pertinentes.

Documents que doit fournir le soumissionnaire :

Vous trouverez ci-après les documents minimums que devra fournir tout entrepreneur individuel désirant travailler avec Muso :

- o Statut et Enregistrement de la personne
- o CV détaillé
- Copie de l'enregistrement fiscal

Attention: Des documents supplémentaires peuvent être demandés pour un marché particulier. De plus, le Fournisseur devra disposer d'un minimum de matériel administratif tel que la capacité à émettre une Facture, un Bon de Livraison et posséder un tampon officiel.

6. Politique anti-corruption

Si vous croyez que l'action d'une personne (ou d'un groupe de personnes) appartenant à Muso ne respecte pas les règles ci-dessus, vous devrez le signaler conformément à la politique de signalement de Muso.

Afin de rendre le traitement possible, les signalements devront fournir les informations les plus précises possibles ; vos noms et coordonnées ne sont pas obligatoires mais les mentionner est fortement recommandé.

Tous les signalements seront traités de manière confidentielle, dans les limites autorisées par la loi. Muso mettra en place tous les moyens raisonnablement possibles pour préserver l'anonymat de la personne dénonçant un abus, et pour la protéger d'éventuelles représailles.

Les signalements devront être envoyés à cette adresse : grievance@musohealth.org



Référence de l'appel d'offres : MLI/25/BAM/AT/001

A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DEPOSANT UNE OFFRE :

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné	re	présentant de la société	
	certifie comprendre	et être en conformité avec les	s clauses énoncées dans ce
document.			
En tant que représentant et au nom de la société, j'accepte les termes des Règles de Bonnes Pratiques			
Commerciales de Muso et je m'engage à fournir la meilleure performance possible dans le marché :			
De plus, je certifie que la société			_ne correspond à aucune des
conditions présentent dans le paragraphe III : Mauvaise Conduite, inéligibilité et exclusion.			
Je garanti, et ce de façon explicite, que la société			ecte les principes de non-
exploitation d'enfants, respecte aussi les droits sociaux et les conditions de travail pour tout employé ou toute sous-traitance.			
Date	·:	Signature et cachet :	
		3	

Note importante : Toutes les pages de ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales doivent être signées avec les initiales du représentant de l'entreprise.

MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple – Un But – Une Foi

=_=_=_=

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

SOUS-DIRECTION DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET DE LA RÈGLEMENTATION

TERMES DE REFERENCE EVALUATION FINALE DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL SEC 2021-2025.

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique National des Soins Essentiels dans la Communauté (PNSEC) [2021–2025], le ministère de la Santé, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, a déployé un ensemble d'interventions visant à renforcer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services de santé de qualité à travers une offre de soins de proximité par des agents communautaires formés.

À l'approche de la fin de la période de mise en œuvre de ce plan strarégique, il est impératif de procéder à une évaluation finale indépendante afin de :

- Mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés ;
- Identifier les bonnes pratiques, les leçons apprises et les défis rencontrés ;
- Identifier les forces et faiblesses du plan en particulier dans sa théorie du changement, son adaptation aux réalités des besoins, et son financement effectif;
- Apprécier l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la durabilité des interventions mises en œuvre;
- Informer l'élaboration du prochain plan stratégique qui intégrera les recommandations basées sur des données probantes.

Compte tenu de la complexité de l'exercice, de la nécessité d'une expertise méthodologique pointue, ainsi que de l'exigence d'objectivité dans le processus d'évaluation, il est recommandé de recourir aux services d'un **consultant externe** spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques ou programmes de développement, et disposant de compétences avérées en évaluation de stratégies nationales de santé, analyse de données quantitatives et qualitatives, et connaissance du contexte des soins communautaires.

Le.a consultant.e recruté.e aura pour mission principale de conduire une évaluation rigoureuse, participative, fondée sur des données probantes, et de formuler des recommandations concrètes pour renforcer l'impact des futures stratégies nationales.

2. Objectifs de la mission

Objectif général :

Réaliser l'évaluation finale du plan stratégique nationale SEC afin de mesurer sa pertinence, sa cohérence, son efficacité, son efficience, son impact et sa durabilité

Objectifs spécifiques :

- Mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans le plan (résultats, effets, impact).
- Apprécier l'efficacité et l'efficience des stratégies et activités menées.
- Évaluer la pertinence des interventions mises en œuvre au regard des besoins des populations ciblées.
- Identifier les bonnes pratiques, les innovations, les défis et les leçons apprises
- Évaluer les mécanismes de mise en œuvre, de coordination, de suivi-évaluation et de financement.
- Identifier les difficultés et les freins à l'atteinte des résultats attendus
- Formuler des recommandations concrètes pour l'élaboration du prochain plan stratégique.
- Accompagner le pays dans l'élaboration de l'ébauche du nouveau plan stratégique 2026 – 2030.

3. Résultats attendus

- La pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité de la stratégie de santé communautaire sont évaluées
- Les défis et les difficultés de mise en œuvre de la stratégie sont analysés et les leçons apprises informeront la prochaine stratégie
- La contribution de la santé communautaire à l'offre de soins au Mali est connue et alimente la vision globale sur l'accès aux soins, le financement des services, et l'atteinte de la CSU
- La vision, les objectifs et les axes stratégiques du nouveau plan 2026 2030 sont définis.

4. Méthodologie

Le consultant devra proposer une méthodologie rigoureuse, mixte (quantitative et qualitative), et participative incluant :

- Revue documentaire (plans, rapports, études, etc)
- Entretiens avec les parties prenantes (ministère, partenaires techniques et financiers, agents communautaires, bénéficiaires)
- Visites de terrain dans des sites représentatifs

- Analyse basée sur les critères de pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité
- Analyse épidémiologique pour mesurer la contribution de l'offre de soins communautaire à la résolution des pathologies dans la population.

Les critères d'évaluation comprendront :

- La pertinence : dans quelle mesure le PNSEC répond-il aux besoins prioritaires en santé de la population malienne, notamment les plus vulnérables ? Les interventions prévues étaient-elles alignées avec les priorités nationales et les engagements internationaux (CSU, ODD) ? Le plan a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte sanitaire et socio-économique ?
- La cohérence : comment le PNSEC s'articule-t-il avec les autres politiques et stratégies nationales de santé (SRMNEA, paludisme, vaccination) ? Dans quelle mesure la mise en œuvre a-t-elle favorisé la synergie entre le ministère, les PTF et les acteurs de la société civile ? Y a-t-il eu des duplications ou des incohérences identifiées ?
- L'efficacité: Quels résultats ont été atteints par rapport aux objectifs fixés (outputs, outcomes, impact attendu)? Quelles interventions se sont révélées les plus efficaces et pourquoi? Quels obstacles ont limité l'atteinte des résultats (institutionnels, financiers, techniques, contextuels)?
- L'efficience : Les ressources (financières, humaines, matérielles) ont-elles été utilisées de manière optimale ? Le rapport coût/résultats est-il satisfaisant ? Y a-t-il eu des retards ou des surcoûts et quelles en sont les causes principales ?
- L'impact : Quelles sont les principales contributions du PNSEC à l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins communautaires au Mali ? Quels changements durables sont observés au niveau des bénéficiaires (ex. réduction de la morbidité, amélioration de la couverture sanitaire) ? Y a-t-il des effets non prévus, positifs ou négatifs ?
- La durabilité: Les acquis du PNSEC sont-ils institutionnalisés et appropriés par les acteurs locaux? Les mécanismes de financement, coordination et suivi garantissent-ils la continuité des acquis au-delà de 2025? Quels facteurs de risque pourraient compromettre la pérennisation des résultats?
- Gouvernance et coordination : Les mécanismes de gouvernance et de pilotage du PNSEC ont-ils été efficaces et inclusifs ? Les structures de suivi-évaluation ont-elles produit des données fiables et utilisées pour l'amélioration du plan ou de sa mise en œuvre ?
- Genre, équité et inclusion : Le PNSEC a-t-il contribué à améliorer l'accès aux soins pour les femmes, les enfants, les jeunes et autres groupes vulnérables ? Les approches

sensibles au genre et à l'équité ont-elles été intégrées dans la conception et la mise en œuvre ?

5. Durée et calendrier

- **Durée totale estimée**: 40 jours ouvrables.
- Période de la mission : la mission démarrera au mois d'octobre 2025 et devra impérativement se terminer dans le courant du mois de décembre 2025. Un chronogramme détaillé sera validé avec le.a consultant.e une fois le rapport de démarrage élaboré.

6. Profil du/de la consultant.e

- Diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en santé publique, développement, épidémiologie ou domaine connexe.
- Expérience avérée (au moins 7 ans) en évaluation de politiques/programmes de santé communautaire.
- Connaissance approfondie des systèmes de santé et des soins communautaires en Afrique.
- Expérience dans la conduite d'évaluations de stratégies ou de politiques publiques incluant l'analyse d'une grande quantité d'informations quantitatives et qualitatives
- Excellentes capacités de rédaction et de communication en français (la connaissance de langues locales est un atout).

7. Livrables attendus

- Note méthodologique détaillée (à soumettre pour validation avant la mission terrain)
- Rapport provisoire d'évaluation
- Rapport final d'évaluation (version complète et version synthétique)
- Présentation des résultats à l'occasion d'un atelier de restitution

8. Modalités de soumission

Les candidat.e.s intéressé.es doivent soumettre :

• Une offre technique (comprenant leur compréhension des TDR, la méthodologie proposée, le chronogramme, et le CV du consultant)

- Une offre financière (budget détaillé, incluant les honoraires et frais connexes liés à la mission dans le pays)
- Des références de missions similaires

9. Coordination et supervision

Le.a consultant.e travaillera sous la supervision de la direction générale de la santé et de l'hygiène publique à travers la sous-direction des établissements sanitaires et règlementation en collaboration avec les partenaires techniques concernés.